

On ne naît pas avec le mépris, on le cultive !!!

Dijon le 27 août 2026

Nous savions que la cheffe d'établissement ne portait aucune considération et reconnaissance auprès des personnels dijonnais.

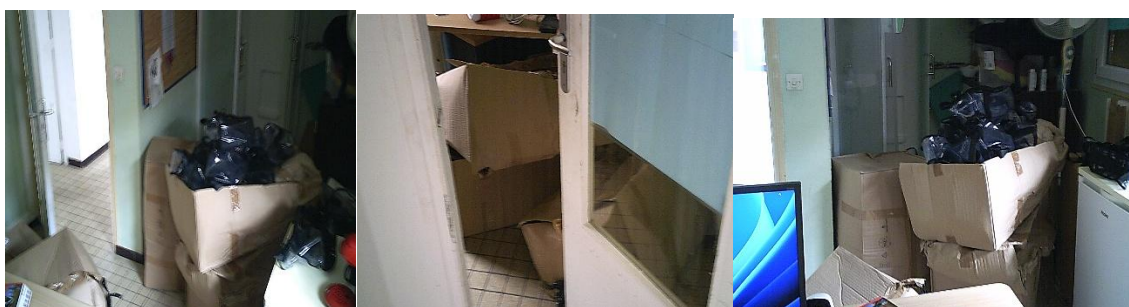
Mais mépriser autant un personnel sort de l'entendement et nous ramène aux heures les plus profondes de notre histoire.

Et vraisemblablement, chaque personnel sera confronté à ces agissements des plus méprisables, combinés à un acharnement psychologique.

En effet, à son retour de congé, le moniteur de sport se trouve en difficulté pour ouvrir la porte de son bureau. Et cette fois, ce n'est pas un problème de serrure !!

Et pour cause, considérant le bureau de cet agent comme un débarras, la cheffe d'établissement a ordonné à des agents de balancer un monticule de cartons contenant une commande de sacs transparents !!!

Les photos parlent d'elles-mêmes !!!!!



Ce constat est sans appel et montre bien toute la considération portée aux personnels !!!!!

C'est irrespectueux et indigne de la part d'un personnel quel qu'il soit !!!!!

Madame la cheffe d'établissement, les personnels qui sont sous votre autorité ne sont ni vos gueux, ni vos serfs et méritent d'être respectés, **et pas seulement dans la presse locale**, pour

ce qu'ils sont et pour ce qu'ils font au quotidien pour maintenir à flot un établissement qui sombre dans les abîmes du néant !

A cette situation déjà particulièrement méprisante s'ajoute un autre épisode révélateur : lorsque le moniteur de sport fait part au directeur adjoint de sa situation et lui exprime légitimement son ressenti face à l'invasion de son bureau transformé en cagibi, quelle est la réponse qui lui est apportée ?

Non pas de s'interroger sur les raisons pour lesquelles le bureau d'un agent a été ainsi encombré, ni de chercher à remédier à la situation, mais de lui demander de faire attention aux mots qu'il emploie et au sens de ses paroles.

C'est véritablement le monde à l'envers. L'agent subit une situation qu'il n'a ni décidée, ni demandée, ni provoquée et, lorsqu'il ose exprimer son malaise, c'est encore lui qui se retrouve mis en garde. Autrement dit, ceux qui sont à l'origine de la situation ou qui ont pour responsabilité d'en assurer la gestion se permettent désormais de faire la leçon à celui qui la subit.

Où est la logique ? Où est le respect ? Où est le dialogue social ?

Et que dire du Brigadier-chef Infra qui s'est permis de faire remarquer à l'agent que « les sacs sont comptés ». Une telle remarque, dans ce contexte, est particulièrement déplacée et lourde de sens.

Après avoir vu son bureau transformé, sans son accord, en lieu de stockage pour une commande qui ne le concerne en rien, l'agent se voit en outre adresser un message laissant entendre qu'il serait tenu pour responsable de l'éventuelle disparition de sacs entreposés dans son propre bureau. Autrement dit, on lui impose cette situation, tout en faisant peser sur lui la responsabilité des conséquences éventuelles de cette décision.

Cette manière de procéder est inacceptable. Le bureau de travail d'un agent n'a pas vocation à devenir un espace de stockage, encore moins à placer celui-ci dans une situation de responsabilité qu'il n'a jamais acceptée. Cette remarque, ajoutée aux conditions dans lesquelles cette situation lui a été imposée, constitue une nouvelle marque de mépris à l'égard de l'agent et témoigne, une fois encore, de l'absence de considération portée aux personnels.

Le bureau local dénonce fermement cette inversion des responsabilités.

Le bureau local exige que ces cartons soient retirés de ce bureau afin de garantir à l'agent qui l'occupe des conditions de travail optimales et adaptées à sa fonction.

Le bureau local dénonce votre prise de décision unilatérale concernant la destination des bureaux du nouveau bâtiment administratif et vous demande d'écouter nos observations et nos propositions sur ce sujet par la concertation et l'échange, fondement même du dialogue social.

Arrêtez de décider en petit comité et de mettre à l'écart les organisations professionnelles.

Le bureau local



